



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
REPLACEMENT D'UN PONCEAU SITUÉ À L'ENTRÉE DE LA RUE ROUSSEAU
DÉSIGNÉ CHEMIN DE TOLÉRANCE
POUR L'EXERCICE À VENIR**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DE-LOURDES**

À L'EFFET QUE le 13 décembre 2021, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement numéro 11-2021 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau situé à l'entrée de la rue Rousseau désigné chemin de tolérance pour l'exercice à venir.

Le Règlement numéro 11-2021 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 14 décembre 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et greffière-trésorière

L'avis est affiché sur le babillard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « NOUVELLES/PUBLICATIONS » dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2021, entre 13h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14^e jour de décembre 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et greffière-trésorière